



SARL Aunis Immo – Place Lenoir - 1 rue Victor Hugo 17450 FOURAS LES BAINS

Tél : 05 46 82 37 30

aunis-immo@century21.fr

www.century-aunis-fouras.com

BAREME DES HONORAIRES applicables à compter du 1^{er} juin 2023

Transactions Immobilières - A charge de l'acquéreur

Immeubles à usage d'habitation ou dépendance, garage

1 – Prix net vendeur de 1 à 50 000 euros.....FORFAIT de 4000 euros TTC

2 – Prix net vendeur de 50 001 à 120 000 euros.....8 % TTC

3 – Prix net vendeur à partir de 120 001 euros.....5.5 % TTC

Les tranches 2 et 3 se cumulent

Terrains - Prix net vendeur à partir de 1 euro.....10 % TTC

Fonds de commerce - Prix net vendeur à partir de 1 euro.....10 % TTC

Avis de valeur tous types de biens immobiliers situés sur L'île d'Aix.....FORFAIT de 300 euros TTC

Transactions locatives

Locations Résidences principales

Locations vides et meublés à l'année : honoraires de 12 % TTC du loyer annuel (hors charges) à partager par moitié entre bailleur et preneur, rédaction du bail et établissement de l'état des lieux compris (forfait 100 € TTC par partie).

Locations Saisonniers

Locations de vacances tous types : à la charge du preneur, 39.8 % TTC du loyer total, compris état des lieux + Frais de dossier 42 euros TTC.

Locations commerciales et professionnelles - 12 % TTC des loyers cumulés de la première période triennale, à la charge du preneur.

Prestation Etat des lieux de sortie : 3.00 €/m² TTC à la charge du demandeur avec minimum de 150 €.

Gestion locative

Locations vides et meublées Résidence Principale : 8 % TTC sur toutes sommes encaissées, à la charge du bailleur.

Locations saisonnières : 7.84 % TTC sur toutes sommes encaissées, à la charge du bailleur.